

que l'Eglise est une institution humaine, et vous voulez la détruire comme on cherche à affaiblir un ennemi en lui coupant les vivres. Il n'en est pas ainsi, l'Eglise fondée par Dieu est soutenue par lui ; et sans vous faire un cours de théologie, je n'ai qu'à en appeler à l'histoire. Elle vous prouvera qu'on n'a jamais pris l'Eglise par la famine, et que les persécutions n'ont fait que lui infuser une vigueur nouvelle. C'est après la plus terrible de toutes, celle de Dioclétien, qu'elle s'est assise sur le trône des Césars. Je lui expliquais ensuite le plan que suivra probablement le Souverain-Pontife : liberté complète de l'Eglise et de ses ministres, ne laissant au gouvernement d'autre issue que la prison. Et il ne put s'empêcher de dire : « Cela est parfait et vaut mieux que tout ». Ces hommes n'ont qu'une seule peur, c'est que l'Eglise, répudiant les présents d'Artaxercès, ne reprenne sa liberté, celle-ci dut-elle confiner avec les portes de la prison. La liberté, c'est la seule chose qu'ils ne voudraient jamais donner. C'est la seule que veut avoir le pape dans les circonstances actuelles. Et les mesures qu'il prendra, quand le moment sera venu, auront toutes pour but de la sauvegarder et de la défendre.

— Le Souverain-Pontife vient de promulguer, dimanche dernier, le décret d'héroïcité des vertus de Sœur Madeleine-Sophie Barat, fondatrice de la société des Sœurs du Sacré-Cœur. On les appelle vulgairement les « Dames du Sacré-Cœur » ; mais cette appellation n'est point admise par l'Eglise. Celle-ci ne veut pas que des personnes liées par les trois vœux religieux portent un nom qui signifie domination. *Domina* est un titre royal ; à nous autres, il ne nous convient que celui de serviteurs et celui plus doux de Frères ou de Sœurs.

— Madeleine Barat naquit à Joigny en Bourgogne le 12 décembre 1769, et commença son Institut sous la direction du Rév. Père Varin, jésuite, ordre qui en a été toujours l'appui constant et le directeur spirituel. La sainte religieuse mourut à l'âge de 85 ans le 25 mai 1865, et sa cause fut introduite le 28 juillet 1879. Elle a donc mis vingt-